New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Garderie Jade Inc.	2012592	Le 06 juillet 2023
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Halte scolaire Jade		(506) 601-4455
Adresse		
225 rue Pointe-Brulée Pointe-Brûlée NB E8S 2V9		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Sylvie Richardson	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu. - La programmation est panifiée et documentée. - Les dossiers financiers sont tenus et complets. - La routine est conforme à l'exigence. Pendant ma visite en matinée, les enfants se font crémer et préparer afin d'aller jouer à l'extérieur.

original signé par
Sylvie Richardson — Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 06 juillet 2023 — Date

original signé par
Nathlie Lessard — Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 juillet 2023 — Date